



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Military Aircraft / Aéronefs Militaires

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C1, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> RSRAP SES JOURNÉE DE L'INDUSTRIE	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-148564/H	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-148564	<b>Date</b> 2018-04-27
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BB-238-26798	
<b>File No. - N° de dossier</b> 238bb.W8486-148564	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-06-08</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Perry, Tara	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 238bb
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-6005 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0648
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Plateformes de renseignement, de surveillance  
et de reconnaissance aéroportées et pilotées (RSRAP)  
Lettre d'intérêt (LI) concernant le SOUTIEN EN SERVICE  
LI W8486-148564/H**

**1. But et nature de la lettre d'intérêt (LI) :**

1.1. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) sollicite les commentaires de l'industrie pour l'aider à formuler et à mettre en œuvre les exigences du programme au soutien en service des RSRAP pour une flotte de trois (3) aéronefs Beechcraft King Air 350ER et articles connexes pour le compte du Ministère de la Défense nationale (MDN). La présente LI vise à obtenir des commentaires pertinents de l'industrie sur les pratiques exemplaires qui pourraient contribuer à harmoniser et à optimiser les capacités du gouvernement du Canada (ci-après nommé « Canada ») et de l'industrie en matière de rendement, d'optimisation des ressources, de souplesse et de retombées économiques.

1.2. Le GC prévoit retenir les services de l'industrie pour obtenir ses commentaires concernant les exigences techniques, les critères de sélection, les indicateurs de rendement, les prix, la disponibilité, les retombées industrielles et technologiques incluant la proposition de valeur et les risques et avantages potentiels qui s'appliquent au soutien en service (SES). Le Canada examinera les renseignements recueillis dans le cadre des consultations avec l'industrie et décidera des mesures à prendre qui pourraient comprendre la totalité ou une partie des commentaires de l'industrie.

1.3. Le type de commentaires sollicité auprès de l'industrie au cours de la première journée de l'industrie sur le SES du projet de RSRAP sera axé sur les domaines d'intérêt suivants :

- les activités requises pour offrir un programme au soutien en service partout dans la flotte et la division optimale des responsabilités entre le Canada et l'industrie;
- un cadre de gestion du rendement, y compris la définition des résultats et les indicateurs de haut niveau;
- les approches pour favoriser les retombées économiques pour le Canada en ce qui a trait aux activités de maintenance, de réparation et de révision des aéronefs.

1.4. Le Canada désire obtenir des commentaires de l'industrie, et plus précisément de sociétés qui :

- participent à la réparation et la révision d'aéronefs et de moteurs d'aéronefs;
- ont une expérience de la logistique;
- disposent d'ententes nécessaires avec le fabricant d'équipement d'origine (FEO), ou qui sont en mesure de les établir, ou qui sont des FEO;
- ont fabriqué, réparé ou intégré de l'équipement de mission principale dans des aéronefs;
- font déjà affaire dans le secteur de la défense.

1.5. Le Canada continuera de mobiliser et de consulter l'industrie afin de mener à bien le processus d'acquisition du programme au SES pour le projet de RSRAP. Ce processus de consultation comprendra l'organisation de séances de consultation de l'industrie, des rencontres individuelles et l'obtention de l'ébauche d'une demande de propositions. En plus des LI et des consultations antérieures avec l'industrie, le Canada prévoit les consultations futures suivantes dans le cadre du SES pour le projet de RSRAP.

- La troisième journée de l'industrie sur le SES pour le projet de RSRAP, comme indiqué dans la présente LI, comprendra une séance plénière suivie de rencontres individuelles facultatives qui auront lieu dans la région de la capitale nationale.



- La quatrième journée de l'industrie sur le SES pour le projet de RSRAP pourrait comprendre une séance plénière avec une visite de site à Trenton, en Ontario. Des séances individuelles possibles et facultatives seront organisées après la séance plénière dans la région de la capitale nationale.
- Les documents pour une demande de propositions (DP) potentielle seront remis aux entrepreneurs qui respectent les autorisations de sécurité appropriées.

## 2. Contexte

- 2.1. L'exigence du programme au soutien en service pour le projet de RSRAP s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (SAMD) annoncée en février 2014. Le cadre de l'initiative de soutien (IS) a été élaboré dans le cadre de gouvernance de la SAMD afin de produire des contrats de soutien plus rentables et souples. De plus amples détails concernant l'initiative de soutien se trouvent à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/avis-relatifs-aux-politiques/AP-118>.
- 2.2. Du 26 au 30 octobre 2015, des séances de consultation de l'industrie ont été tenues concernant l'acquisition d'aéronefs de la stratégie d'approvisionnement originale pour le projet de RSRAP. Lors de la mobilisation de l'industrie, des renseignements ont été demandés et, en conséquence, le Canada a depuis précisé la stratégie d'approvisionnement en RSRAP présentée le 12 avril 2018 sur <https://achatsetventes.gc.ca> (LI W8486-148564/G).

## 3. Portée de la mobilisation proposée :

- 3.1. Le Canada a besoin d'un programme de soutien en service pour la flotte de RSRAP dont la division des responsabilités serait optimale entre le Canada et l'industrie.
- 3.2. La portée des activités requises pour soutenir la flotte de RSRAP comprend :
- la gestion de programme, y compris un cadre de mesure du rendement;
  - le soutien à la maintenance, notamment en ligne, lourde et en déploiement;
  - la maintenance de l'EMP;
  - la gestion du matériel;
  - le soutien logistique;
  - le soutien technique, y compris la gestion de la configuration et des publications;
  - le soutien des installations;
  - des services de formation.
- 3.3. La description des activités susmentionnées (section 3.2 du présent document) se trouve dans le document d'information intitulé « Résumé des exigences et renseignements sur les antécédents » sur le SES du projet de RSRAP une fois qu'une entente de confidentialité signée est remise à au pouvoir de passation des marchés de SPAC, à la section 5 du présent document.
- 3.4. Le SES du projet de RSRAP fait partie de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (SAMD) du Canada et suivra les principales de l'initiative de soutien. Les quatre (4) principes de l'initiative de soutien sont les suivants :
- Rendement – Faire en sorte que l'équipement de la Défense soit disponible sur le plan opérationnel et apte pour les missions.
  - Optimisation des ressources – S'assurer que les résultats exigés sont obtenus à un prix proportionnel au taux du marché pour des approvisionnements comparables;



- Souplesse - Établir un système de soutien modulable qui peut s'adapter facilement aux changements de besoins opérationnels ou de budgets de fonctionnement.
- Retombées économiques – Miser sur les retombées économiques industrielles des approvisionnements en matière de défense pour créer des emplois et assurer la croissance économique des entreprises au Canada.

3.5. La politique en matière de retombées industrielles et technologiques (RIT) s'appliquera à ce contrat d'approvisionnement. Le soutien en service est une capacité industrielle clés (CIC) et un principal service industriel. Les quatre principaux objectifs de la politique en matière de retombées industrielles et technologiques sont les suivants :

- favoriser la croissance et la viabilité à long terme de l'industrie de la défense du Canada;
- favoriser la croissance des entrepreneurs principaux, ainsi que des fournisseurs au Canada, y compris celle des petites et moyennes entreprises dans toutes les régions du pays;
- améliorer l'innovation grâce à la recherche et au développement technologique au Canada;
- augmenter le potentiel d'exportation des entreprises établies au Canada.

3.6. La mobilisation de l'industrie est un élément important du programme de SES du projet de RSRAP, et le Canada sollicite les commentaires afin de soutenir l'élaboration d'une demande de propositions (DP) potentielles tout en appliquant les exigences et les objectifs en matière de l'initiative de soutien et de retombées industrielles et technologiques.

3.7. Un surveillant de l'équité a été sollicité pour veiller, de façon indépendante, à ce que ce processus d'approvisionnement soit mené de manière équitable, ouverte et transparente.

#### **4. Sécurité :**

4.1. Cette LI ne comporte aucune exigence relative à la sécurité. Cependant, les participants doivent noter que les activités de suivi en matière d'approvisionnement, notamment la publication de l'ébauche d'une demande de propositions, SES du projet de RSRAP, nécessiteront une autorisation de sécurité valide de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de niveau SECRET pour le personnel, les installations et la protection des documents visés. La mise en garde Réserve aux Canadiens s'appliquera au principal entrepreneur et, le cas échéant, aux sous-traitants.

4.2. Si l'industrie doit obtenir des renseignements concernant des enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes ou des clauses de sécurité, veuillez consulter le site Web de la Direction de la sécurité industrielle canadienne, du Programme de sécurité industrielle de Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>.

4.3. Cette LI ne fait pas l'objet d'une exception au titre de la sécurité nationale. Cependant, de tout appel d'offres ou contrat subséquent sont assujettis à l'exception au titre de la sécurité nationale et sont, par conséquent, exclus de toutes les obligations en vertu des accords commerciaux.

4.4. Cette LI n'est pas assujettie au Programme des marchandises contrôlées. Toutefois, les activités de suivi en matière d'approvisionnement SES du projet RSRAP sera assujetti au PMC. Pour obtenir des renseignements sur le Programme des marchandises contrôlées, veuillez consulter le site Web de Services publics et Approvisionnement Canada(<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dmc-cgd/index-fra.html>).



## **5. Autorité contractante de SPAC**

5.1. Toute correspondance doit être adressée par écrit à l'autorité contractante de Services publics et Approvisionnement Canada indiquée ci-dessous, dans une des langues officielles du Canada et, de préférence, par courriel :

Tara Perry  
Chef de l'équipe d'approvisionnement  
Division des avions de chasse et d'entraînement,  
Direction du programme d'équipement aérospatial,  
Secteur de l'approvisionnement et du soutien en équipement aérospatial et terrestre,  
Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)  
11, rue Laurier, Place du Portage III, 8C1, Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Courriel : [TPSGC.PRSRAP-MAISR.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.PRSRAP-MAISR.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

## **6. Renseignements demandés**

6.1. Le Canada demande des commentaires précis de l'industrie relatifs à la portée proposée de la présente LI par le biais d'un modèle de réponse. Ces questions, ainsi qu'un document d'antécédents et de résumé visant à offrir un certain contexte, seront remises aux parties intéressées après que le Canada ait reçu les ententes de confidentialité requises. Les parties intéressées sont invitées à répondre à l'aide du modèle, même si elles ne pourront pas participer à la consultation de l'industrie ou aux séances individuelles.

## **7. Enregistrement, interaction et échéances de l'industrie relatifs à la présente LI :**

7.1. On demande aux parties qui souhaitent participer à la journée de l'industrie ou à une séance individuelle de remplir les formulaires :

- Appendice 1 de l'annexe A – Entente sur les règles d'engagement
- Annexe B – Entente de confidentialité

et de les transmettre au pouvoir de passation des marchés de SPAC, identifié dans le présent document à la section 5, au plus tard le 22 mai 2018. Les participants doivent indiquer leur dénomination sociale, leur adresse d'entreprise, les noms de tous les représentants qui assisteront à la rencontre ainsi que le titre de leur poste et leur adresse, numéro de téléphone ou adresse électronique au bureau.

7.2. Seules les participants déjà enregistrées seront autorisées à la journée de l'industrie et aux séances individuelles décrites dans la LI. Il n'y aura aucune inscription le jour même de la rencontre. Tous les participants doivent s'inscrire à leur arrivée à la sécurité du site et avant d'entrer dans les sessions. La confirmation de l'enregistrement sera transmise au plus tard le 23 mai 2018.

7.3. Une fois l'entente de confidentialité signée reçue, le Canada distribuera les documents du projet dès le 30 avril 2018, notamment : un résumé des exigences et un document des antécédents ainsi que le modèle de réponse de l'industrie.

7.4. Les réponses présentées sur le modèle ainsi que tout sujet supplémentaire dont l'industrie souhaite discuter doivent être fournis par écrit au pouvoir de passation des marchés de



SPAC, identifié dans le présent document à la section 5, au plus tard le 29 mai 2018. Les participants devraient prendre note que le Canada pourrait ne pas avoir le temps d'examiner pleinement et de se préparer à discuter des soumissions du modèle de réponse reçues après le 29 mai 2018 lors des séances individuelles.

7.5. Pour s'inscrire aux séances individuelles, les participants doivent indiquer leurs créneaux horaires préférés, indiqués dans l'appendice 1 de l'annexe A ci-joint, au pouvoir de passation des marchés de SPAC, identifié dans le présent document à la section 5, au plus tard le 22 mai 2018 à la fermeture des bureaux. Les séances individuelles seront planifiées selon le principe du premier arrivé, premier servi, mais les créneaux ne peuvent être garantis comme demandé.

7.6. La journée de l'industrie et les séances individuelles auront lieu du 4 au 8 juin 2018 au Centre de Conférences au 140, promenade du Portage, Phase IV, niveau 0, Gatineau (Québec), J8X 4B6. La séance plénière de la journée de l'industrie aura lieu le 4 juin 2018 de 9 h à 10 h 30 dans la salle « Pontiac ». Le site ouvre à 8 h 30 afin d'entreprendre les procédures de vérification des admissions. Les séances individuelles seront offertes aux participants dans la salle « COMP #10 » qui se sont inscrits comme indiqué ci-dessus, et elles auront lieu dès le 4 juin 2018 à 10 h 45, comme indiqué dans l'appendice 2 de l'annexe A.

7.7. Les séances de la journée de l'industrie sont des forums ouverts au cours desquels on présente aux représentants de l'industrie un aperçu des exigences du projet de RSRAP et qui permet au Canada de répondre aux questions. Toutes les questions et réponses seront enregistrées par le Canada pour examen par celui-ci. Cependant, aucun contenu ne sera publié sur <https://achatsetventes.gc.ca>.

7.8. Les séances individuelles offriront d'autres occasions au Canada et à l'industrie d'interagir et de discuter des renseignements présentés. Cependant, aucun contenu ne sera publié sur <https://achatsetventes.gc.ca>. Les documents de présentation, le cas échéant, doivent être présentés sous forme de copie papier aux fins de discussion (13 copies) et une copie informatique que conservera le Canada. Aucun équipement audiovisuel ne sera disponible.

7.9. Toutes les questions reçues avant la journée de l'industrie seront présentées et obtiendront réponse lors de la séance plénière de la journée de l'industrie. L'ensemble des renseignements, des commentaires et des questions doivent être uniquement axés sur les documents ci-joints; l'industrie ne doit pas faire référence à un autre processus d'approvisionnement antérieur.

7.10. Le fait de ne pas assister à la journée de l'industrie ou aux séances individuelles n'aura pas pour effet d'exclure les fournisseurs qui souhaiteraient répondre à la demande de propositions éventuelle.

7.11. Voici le déroulement de la séance plénière de la journée de l'industrie :

#### **Services publics et Approvisionnement Canada**

1. Aperçu de l'ordre du jour;
2. Logistique de l'installation;
3. Présentation des équipes responsables du SES du projet de RSRAP;
4. Stratégie d'approvisionnement;
5. Mot de la fin.

#### **Ministère de la Défense nationale**

1. Aperçu du projet de RSRAP;
2. Examen du résumé des exigences du projet de RSRAP et document d'antécédents;



3. Échéances du soutien en service.

#### **Innovation, Sciences et Développement économique Canada**

1. Aperçu de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (SAMD);
2. Objectifs en matière de retombées industrielles et technologiques;
3. Cadre d'évaluation de la proposition de valeur.

7.12. Les participants devront fournir par écrit tous leurs commentaires relatifs à la mobilisation de l'industrie à l'autorité contractante de SPAC indiquée à la section 5 du présent document au plus tard le 8 juin 2018.

### **8. Remarques à l'intention des participants de l'industrie intéressés :**

8.1. La présente LI ne constitue ni un appel d'offres ni une demande de propositions (DP), et aucun contrat ou entente pour l'acquisition des besoins décrits dans le présent document ne sera conclu uniquement en raison de celle-ci. La présente LI ne constitue nullement un engagement de la part du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels participants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada.

8.2. La présente LI ne doit pas être considérée comme un engagement à publier une demande de soumissions subséquente ou d'attribuer un contrat pour les travaux décrits dans la présente.

8.3. Le Canada n'a pas l'intention d'attribuer un contrat sur la foi de cet avis ou de déboursier les frais liés à la présentation des renseignements demandés. Toutes les dépenses engagées et tous les risques encourus par le participant qui décide de saisir cette occasion, y compris la présentation des renseignements et les possibles visites, incombent exclusivement à ce dernier.

8.4. Toute discussion qui peut avoir lieu sur le sujet avec le personnel du MDN, de SPAC, d'ISDEC ou de tout représentant du Canada affecté au projet ou tout autre représentant du gouvernement du Canada ou toute autre personne visée par les activités du projet ne doit pas être interprétée comme une offre d'achat ni comme un engagement de la part du MDN, de SPAC, d'ISDEC ou de l'ensemble du gouvernement du Canada.

8.5. Les participants peuvent présenter des documents, des renseignements et des données considérés comme étant de nature commerciale confidentielle (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada). Le Canada se réserve toutefois le droit d'utiliser ces renseignements dans l'ébauche de spécifications de rendement et à des fins budgétaires dans le cadre de consultations avec des intervenants à l'échelle nationale et internationale. Les exigences peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent découler de l'information fournie en réponse à la présente lettre d'intérêt. Les participants sont avisés que tout renseignement soumis au Canada en réponse à la présente LI peut ou non être utilisé par le Canada afin d'élaborer l'éventuelle DP. La publication de la présente déclaration d'intention n'oblige en rien le Canada à publier une demande de propositions subséquente et ne le contraint pas, légalement ou autrement, à conclure un accord ou à accepter ou à refuser des suggestions.

8.6. Les participants sont invités à indiquer clairement par écrit, dans les renseignements qu'ils communiquent au Canada, tout renseignement qu'ils considèrent comme commercial confidentiel, exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Le Canada ne doit révéler aucun renseignement exclusif à des tiers. Il est à noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou



délicats sur le plan commercial au sujet d'un participant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

8.7. On demande aux participants de préciser par écrit si leur réponse, ou une partie de celle-ci, est assujettie au Règlement sur les marchandises contrôlées.

8.8. La participation à la présente lettre d'intérêt est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente LI ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente LI n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute invitation à soumissionner subséquente.

8.9. Les médias ne peuvent pas participer à la séance plénière de la journée de l'industrie ou aux séances individuelles relatives à la LI.

8.10. Aucun enregistrement électronique audio ou vidéo ne sera autorisé au cours de la séance plénière de la journée de l'industrie et des séances individuelles relatives à la LI.

## **9. Documents joints**

- Annexe A – Règles d'engagement
  - Appendice 1 – Entente sur les règles d'engagement
  - Appendice 2 – Séances individuelles proposées
- Annexe B – Entente de confidentialité

## **10. Date de clôture de la Lettre d'intérêt (LI) :**

10.1. La date de clôture de la présente LI de mobilisation de l'industrie et des séances individuelles est actuellement prévue le 8 juin 2018.

Toute modification apportée à la présente lettre d'intérêt sera annoncée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement, <https://achatsetventes.gc.ca/>. Le Canada demande aux participants de consulter régulièrement le site Web <https://achatsetventes.gc.ca> pour vérifier si des modifications ont été apportées.



**PROJET DE RENSEIGNEMENT, DE SURVEILLANCE  
ET DE RECONNAISSANCE AÉROPORTÉES ET PILOTÉES (RSRAP)  
SOUTIEN EN SERVICE  
LI W8486-148564/H**

**Processus de consultation de l'industrie**

**Annexe A – RÈGLES D'ENGAGEMENT**

**RÈGLES D'ENGAGEMENT :**

1. Ce processus consultatif mené auprès de l'industrie sera réalisé avec le plus haut degré d'impartialité et d'équité entre toutes les parties. Nulle personne, participant ou organisation ne doit profiter ni donner l'impression d'avoir profité d'un quelconque avantage inhabituel, préférentiel ou injuste par rapport aux autres lors de cette consultation.
2. Pour participer à ce processus de consultation de l'industrie, les participants doivent signer et retourner l'Entente sur les règles d'engagement jointe à l'appendice 1 de l'annexe A, ainsi que l'entente de non-divulgaration jointe à l'annexe B. En signant l'appendice 1 de l'annexe A, les participants conviennent de respecter les règles d'engagement qui figurent dans le présent document. En signant l'annexe B, les participants conviennent de respecter les modalités établies dans le présent document. La présente entente d'engagement entrera en vigueur à la signature du présent document et prendra fin lors de la publication de la demande de propositions (DP).
3. Dans le cadre du processus de consultation de l'industrie relatif à la LI, le Canada fournira des documents à tous les participants qui ont accepté de se conformer aux dispositions de l'entente d'engagement et qui ont signé ce document (« Participant ») et une entente de confidentialité.
4. Le processus de consultation de l'industrie relatif à la LI comprendra une journée de l'industrie, des séances individuelles et toute autre activité jugée nécessaire par le Canada.
5. La journée de l'industrie et les séances individuelles sur la LI seront organisées par le Canada (y compris SPAC, le MDN et ISDEC) et s'adresseront aux fournisseurs éventuels.
6. Une copie de l'Entente sur les règles d'engagement et de l'entente de confidentialité doit être signée par chaque représentant participant à la journée de l'industrie et aux séances individuelles.
7. Afin de maximiser les retombées du processus consultatif, le Canada s'efforcera d'obtenir des commentaires pertinents des participants sur diverses questions relatives à la définition des besoins et au processus de sélection des fournisseurs.



Toutes les solutions, idées ou questions traitées au cours des séances individuelles feront l'objet d'un examen plus poussé par le Canada. Les questions en référence ne sont pas jointes et seront présentées après la signature par les participants de l'annexe B – Entente de confidentialité.

8. Si le Canada a besoin d'autres commentaires auprès des participants, des questions de subséquentes peuvent être posées à certains ou à tous les participants, si c'est nécessaire.
9. Le Canada examinera les commentaires fournis par l'industrie et pourra les utiliser au besoin dans le cadre de l'élaboration de toute DP.
10. Le Canada ne prévoit pas communiquer le contenu de la séance plénière de la journée de l'industrie et des séances individuelles sur la LI par l'intermédiaire du site <https://achatsetventes.gc.ca>.
11. Les participants doivent apposer clairement la mention « exclusif » ou « commercial confidentiel » sur les questions, les précisions et les renseignements qui ont un caractère exclusif.
12. Le Canada ne divulguera pas de renseignements exclusifs ni de renseignements délicats sur le plan commercial aux autres participants ni à des tiers, sauf dans le cadre prévu par la loi.
13. Le Canada prévoit communiquer les noms de tous les participants à toutes les personnes présentes aux séances à la fin de l'interaction avec l'industrie par l'intermédiaire du site <https://achatsetventes.gc.ca>. Si un participant ne souhaite pas que son nom soit communiqué, il doit l'indiquer à l'appendice 1 – Entente sur les règles d'engagement, de l'annexe A.
14. Participer au processus consultatif n'est pas une condition ou un préalable pour prendre part à une DP.

## Modalités

1. Les modalités ci-après s'appliquent au processus de consultation de l'industrie. Pour favoriser un dialogue ouvert et un processus équitable et transparent, les participants conviennent de ce qui suit :
  - a. Les participants doivent s'inscrire aux séances individuelles relatives à la LI en signant et en retournant l'entente d'engagement au plus tard le 22 mai 2018. Les participants peuvent indiquer leur plage horaire souhaitée dans leur demande d'inscription en remplissant l'appendice 1 – Entente sur les règles d'engagement, de l'annexe A. Les plages horaires des séances individuelles sont indiquées à l'appendice 2 – Séances individuelles proposées, de l'annexe A. Un maximum de cinq (5) participants par entreprise intéressée peuvent s'inscrire à une séance individuelle.

- b. L'inscription des participants doit être présentée par courriel au pouvoir de passation des marchés de SPAC indiqué à la section 5 de la LI, et ce, au plus tard le 22 mai 2018.
- c. Au cours de la journée de l'industrie et des séances individuelles relatives à la LI, les participants doivent adresser l'ensemble de leurs demandes de renseignements et de leurs commentaires uniquement aux représentants autorisés du Canada, comme l'indiquent les avis transmis par celui-ci.
- d. Le Canada demande aux participants de NE PAS révéler aux médias des renseignements ou des documents concernant le projet de RSRAP et de ne pas discuter avec eux de ces renseignements ou documents durant le processus de consultation de l'industrie. Si un représentant des médias leur pose des questions, ils doivent lui demander de communiquer avec le Bureau des relations avec les médias de SPAC au 819-420-5501 ou par courriel à l'adresse [media@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:media@pwgsc-tpsgc.gc.ca).
- e. Les médias ne sont pas autorisés à participer à la séance plénière de la journée de l'industrie ni aux séances individuelles relatives à la LI.
- f. Le Canada n'a pas l'obligation de publier une DP ni de négocier un quelconque contrat de projet de soutien en service du projet de RSRAP par suite du présent processus de consultation de l'industrie.
- g. Si le Canada publie une DP, les modalités de celle-ci seront définies à l'entière discrétion du Canada.
- h. Le Canada ne rembourse pas les frais engagés par les membres de l'industrie pour participer à ce processus de consultation.
- i. Les participants sont invités à fournir des commentaires concernant le SES du projet de RSRAP ainsi que des solutions constructives aux problèmes soulevés. Tous les participants auront l'occasion de faire part de leurs idées et de leurs suggestions.
- j. La participation n'est pas une exigence obligatoire. La non-participation à ce processus de consultation relatif à la LI n'empêche pas un soumissionnaire de présenter une ou des propositions dans le cadre d'un processus d'approvisionnement concurrentiel à venir.
- k. Si les participants ne signent pas les règles d'engagement et l'entente de confidentialité, ils ne pourront pas participer à la journée de l'industrie et aux séances individuelles relatives à la LI et ne pourront pas fournir d'autres renseignements liés à ce processus de consultation de l'industrie relatif à la LI.
- l. Les coordonnées (nom, titre, numéro de téléphone et adresse électronique) du représentant de l'entreprise doivent être fournies avec l'entente signée.



2. Les modalités décrites ci-dessus doivent être respectées par tous les participants afin d'assurer l'équité du processus de consultation et de susciter une discussion qui sera bénéfique tant pour le Canada que pour l'industrie. Le non-respect de ces modalités pourrait faire en sorte qu'une entreprise ne puisse plus participer au processus de consultation de l'industrie relatif au programme de soutien en service du projet de RSRAP.
3. En signant l'appendice 1 de l'annexe A, le participant déclare avoir les pleins pouvoirs pour lier l'entreprise mentionnée et accepter en son nom et au nom de l'entreprise d'être lié aux modalités énoncées dans le présent document.

**PROJET DE RENSEIGNEMENT, DE SURVEILLANCE  
ET DE RECONNAISSANCE AÉROPORTÉES ET PILOTÉES (RSRAP)  
SOUTIEN EN SERVICE  
LI W8486-148564/H**

**Processus de consultation de l'industrie**

**Appendice 1 de l'annexe A – ENTENTE SUR LES RÈGLES D'ENGAGEMENT**

La participation à la séance plénière de la journée de l'industrie et aux séances individuelles de consultation de l'industrie relatives à la LI en lien avec le programme SOUTIEN EN SERVICE du projet de RSRAP, est ouverte à tous les participants intéressés et est conditionnelle à l'acceptation en bonne et due forme de la présente entente de consultation de l'industrie.

En raison de la nature de la consultation de l'industrie relative à la LI et des renseignements recherchés par le Canada, les séances individuelles seront organisées selon un ordre de priorité. Les participants qui souhaitent prendre part à des séances individuelles doivent indiquer, dans le tableau ci-dessous, leurs préférences en ce qui a trait aux séances individuelles. Les plages horaires disponibles pour les séances individuelles sont jointes au présent document en tant qu'appendice 2 – Séances individuelles proposées de l'annexe A.

De plus, un participant qui désire prendre part à une séance individuelle doit transmettre une courte explication écrite de la nature de son entreprise au pouvoir de passation des marchés de SPAC au plus tard le 22 mai 2018.

Un représentant dûment autorisé de l'entreprise doit signer la présente Entente sur les règles d'engagement de l'industrie à cet effet.



**Entreprise du participant (en caractères d'imprimerie) :**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Langue de correspondance :**     Anglais                       Français

**Liste des participants de l'entreprise :** Veuillez inscrire les renseignements demandés dans le tableau ci-dessous (maximum de cinq participants par entreprise).

<b>1.</b>	Dénomination sociale et titre du participant (rôle principal) :	
	Numéro de téléphone :	
	Courriel :	
	Signature :	
	Date :	

<b>2.</b>	Dénomination sociale et titre du participant :	
	Numéro de téléphone :	
	Courriel :	
	Signature :	
	Date :	

<b>3.</b>	Dénomination sociale et titre du participant :	
	Numéro de téléphone :	
	Courriel :	
	Signature :	
	Date :	

<b>4.</b>	Dénomination sociale et titre du participant :	
	Numéro de téléphone :	
	Courriel :	
	Signature :	
	Date :	

<b>5.</b>	Dénomination sociale et titre du participant :	
	Numéro de téléphone :	
	Courriel :	
	Signature :	
	Date :	



**Veillez indiquer si les coordonnées de distribution de l'entreprise qui figurent dans le tableau ci-dessus peuvent être communiquées à d'autres participants de l'industrie :**     Oui     Non

On recommande aux entreprises participantes d'indiquer les plages horaires de 90 minutes en fonction d'une solution **complète** de soutien en service (SES) du projet de RSRAP et de 45 minutes en fonction d'une solution **partielle** de SES du projet de RSRAP (c.-à-d. un sous-traitant). Cependant, si vous croyez que votre entreprise nécessite une plage horaire de 90 minutes pour présenter une solution partielle de SES du projet de RSRAP, veuillez indiquer votre plage horaire en conséquence.

Afin d'avantager l'industrie et le Canada, on recommande également de limiter les renseignements de présentation de l'entreprise à 10 minutes lors de chaque séance individuelle.

Préférences quant aux séances individuelles relatives à la LI		
N° du choix	Inscrire la date :	Inscrire la plage horaire souhaitée :
N° 1		
N° 2		
N° 3		
N° 4		

Une courte explication écrite de la nature de votre entreprise :

**PROJET DE RENSEIGNEMENT, DE SURVEILLANCE  
ET DE RECONNAISSANCE AÉROPORTÉES ET PILOTÉES (RSRAP)  
SOUTIEN EN SERVICE  
LI W8486-148564/H**

**Processus de consultation de l'industrie**

**Appendice 2 de l'annexe A – Séances individuelles proposées**

**DATES :**

**4 AU 8 JUIN 2018**

**LIEU :**

**CENTRE DE CONFÉRENCES  
140, PROMENADE DU PORTAGE, PHASE IV, NIVEAU 0, GATINEAU (QUÉBEC), J8X 4B6  
SALLE DE RÉUNION POUR LES SÉANCES INDIVIDUELLES: COMP #10**

**Représentants du soutien en service du projet de RSRAP**

<b>SPAC</b>	<b>MDN</b>	<b>ISEDC</b>	<b>Surveillant de l'équité</b>
Tim Babcock Gestionnaire	Lieutenant-colonel Steve Maude Directeur de projet	Henrique Santos Directeur adjoint	Bruce Maynard Spécialiste en SE
Tara Perry Pouvoir de passation des marchés	Major Stephane Bourque Directeur de projet adjoint	Jennifer Naddaf Agente de projet	
	Kelvin Hamilton Gestionnaire de projet		
	Craig Johnston Gestionnaire de projet adjoint		
	John Piers Autorité des achats		
	Caroline Porter Autorité des achats		

**LUNDI 4 JUIN 2018**

DE 8 H 30 À 9 H	<b>JOUR 1</b>	ADMISSION DES PARTICIPANTS INSCRITS
DE 9 H À 10 H 30		SÉANCE PLÉNIÈRE – SALLE PONTIAC SOUTIEN EN SERVICE DU PROJET DE RSRAP
DE 10 H 45 À 12 H 15		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGE 1 (90 MIN)
DE 12 H 15 À 13 H 15		PAUSE DÎNER
DE 13 H 15 À 14 H		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGE 2 (45 MIN)
DE 14 H 15 À 15 H 45		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGE 3 (90 MIN)



**MARDI 5 JUIN 2018**

DE 8 H 30 À 10 H	<b>JOUR 2</b>	SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 4 (90 MIN)
DE 10 H 15 À 11 H		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 5 (45 MIN)
DE 11 H 15 À 12 H		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 6 (45 MIN)
DE 12 H À 13 H		PAUSE DÎNER
DE 13 H À 14 H 30		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 7 (90 MIN)
DE 14 H 45 À 16 H 15		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 8 (90 MIN)

**MERCREDI 6 JUIN 2018**

DE 8 H 30 À 9 H 15	<b>JOUR 3</b>	SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 9 (45 MIN)
DE 9 H 30 À 10 H 15		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 10 (45 MIN)
DE 10 H 30 À 12 H		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 11 (90 MIN)
DE 12 H À 13 H		PAUSE DÎNER
DE 13 H À 14 H 30		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 12 (90 MIN)
DE 14 H 45 À 16 H 15		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 13 (90 MIN)

**JEUDI 7 JUIN 2018**

DE 8 H 30 À 10 H	<b>JOUR 4</b>	SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 14 (90 MIN)
DE 10 H 15 À 12 H		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 15 (90 MIN)
DE 12 H À 13 H		PAUSE DÎNER
DE 13 H À 14 H 30		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 16 (90 MIN)
DE 14 H 45 À 16 H 15		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 17 (90 MIN)

**VENDREDI 8 JUIN 2018**

DE 8 H 30 À 10 H	<b>JOUR 5</b>	SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 18 (90 MIN)
DE 10 H 15 À 12 H		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 19 (90 MIN)
DE 12 H À 13 H		PAUSE DÎNER
DE 13 H À 14 H 30		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 20 (90 MIN)
DE 14 H 45 À 15 H 15		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 21 (45 MIN)
DE 15 H 30 À 16 H 15		SÉANCE INDIVIDUELLE DE LA PLAGES 22 (45 MIN)



**PROJET DE RENSEIGNEMENT, DE SURVEILLANCE  
ET DE RECONNAISSANCE AÉROPORTÉES ET PILOTÉES (RSRAP)  
SOUTIEN EN SERVICE  
LI W8486-148564/H**

**Annexe B – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ**

**ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ**

La distribution de la trousse d'information, notamment le modèle de réponse de l'industrie, du SES du projet de RSRAP sera conditionnelle à l'acceptation formelle de la présente entente de confidentialité. Tous les participants qui auront accès à la trousse d'information doivent signer l'entente de confidentialité.

Moi, \_\_\_\_\_ (nom, caractères d'imprimerie), je reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé(e) de

\_\_\_\_\_ (caractères d'imprimerie), je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada au titre de la lettre d'intérêt W8486-148564/H. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance dans le cadre du processus relatif à la présente lettre d'intérêt.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit, les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles qui sont énoncées dans toute instruction écrite ou orale émise par le Canada, pour prévenir la divulgation de ces renseignements ou l'accès à ceux-ci, et ainsi empêcher la violation de la présente entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis au participant de l'entreprise par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins de réponse à la LI et que ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

Je conviens à continuer de respecter la présente entente à la suite de la publication de la LI W8486-148564/H.

\_\_\_\_\_  
Signature



Titre

Date

